



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 28 mai 2019

**Participation du public sur le projet d'arrêté préfectoral  
modifiant les dispositions de l'arrêté préfectoral du 30 avril 2015 encadrant  
les mesures de régulation de la population de blaireau afin de limiter les  
dégâts agricoles dans les cultures de maïs**

**SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Conformément à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, la consultation du public sur le *projet d'arrêté préfectoral modifiant les dispositions de l'arrêté préfectoral du 30 avril 2015 encadrant les mesures de régulation de la population de blaireau afin de limiter les dégâts agricoles dans les cultures de maïs* s'est déroulée du **23 février 2019 au 17 mars 2019 inclus**, par voie électronique sur le portail internet des services de l'État dans le Calvados : [www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)

19 personnes ont formulé des observations. Ces observations sont ainsi résumées :

- avis favorable : 7

- avis défavorable : 2 (motifs : surface endommagée trop importante pour engager la procédure et système déclaratif trop lourd ne répondant pas à la problématique)

- observations diverses :

- risques pour les bovins et équins (10)
- dégâts importants sur les cultures (8)
- présence importante de blaireaux ou augmentation de la population (4)
- demande de régulation par piégeage (3)
- demande de classement en « nuisible » (3)
- dégâts importants sur les clôtures grillagées (1)
- dégâts importants sur les pelouses (1)
- dégâts importants sur les véhicules (1)

Pour le préfet et par délégation,

Le Directeur Départemental

Laurent MARY